

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mercredi 25 avril 2018**

Date de convocation	19 avril 2018
Date d'affichage	19 avril 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	50 (dont 8 pouvoirs)
Votants	50 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 25 avril à 18 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), Mme Monique CAHU, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL, M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Alain POTTIER (représentant M. François ROULEAU), M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Nicolas CHABLE), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de M. André-Pierre GUITTET), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARME.

Etaient excusés : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Nicolas CHABLE (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LEVÊQUE), M. André-Pierre GUITTET (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU (représenté par M. Alain POTTIER), M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. Lucien BRETON), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Gaëtan THOMAS, M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU).

Secrétaire de séance : M. André ROULLIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ POUR GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2°,

Vu le rapport du Président,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face au départ en retraite d'un gestionnaire des aires d'accueil des agents du voyage et de l'arrêt maladie du second gestionnaire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter un agent technique contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial 1^{er} échelon relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018.

FIXE la rémunération de cet agent par référence au 1^{er} échelon du cadre d'emplois d'adjoint technique territorial grade adjoint technique soit un indice brut 347 indice majoré 325.

PREND ACTE que la rémunération sera revalorisée dès que l'indice de référence fera l'objet d'une modification réglementaire ou législative.

PREND ACTE du versement d'un régime indemnitaire dans les conditions fixées par le RIFSEEP.

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant et à régler toutes les dépenses y afférents.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 25 avril 2018

Pour extrait conforme

Le 25 avril 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201905-20180425-D_25_04_2018_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2018

Affichage : 06/03/2018